

Réf. : MFP/15016681

Lausanne, le 10 septembre 2014

**Révision partielle de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét) :
procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud remercie le Département fédéral de l'intérieur de l'associer à cette consultation et de lui permettre de présenter ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Après examen du dossier, nous saluons la révision proposée de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét) visant à rendre accessibles au public à titre gratuit un certain nombre de données.

Toutefois, nous relevons qu'une des conséquences indirectes possibles de l'accès aux données de MétéoSuisse pourrait être l'apparition de sites "non officiels" émettant des avis d'alarme météo. Afin d'éviter la transmission de messages qui pourraient être divergents, il nous paraît primordial de renforcer le principe du "Single Official Voice" pour la transmission des avertissements officiels de la Confédération.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SSCM